Motion de Mme Culer : Motion relative à l'engagement de la commune d'Uccle dans la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou romantique ou les caractéristiques sexuelles, et dans la protection effective des personnes LGBTQIA+.

Mme Culer rappelle que tous les groupes politiques se sont associés pour l'élaboration de cette motion.

Le sigle « LGBTQIA+ » regroupe les catégories suivantes : lesbiennes, gays bisexuels, transsexuels, queer, intersexuels, asexuels et alliés (+).

Mme Culer a été bouleversée par l'assassinat d'un quadragénaire à Beveren en mars dernier, selon toute vraisemblance en raison de son homosexualité.

L'évolution politique dans des pays tels que la Pologne ou la Hongrie est de nature à susciter des inquiétudes à cet égard.

À l'instar de ce qui s'est déjà passé dans une série de communes, Mme Culer a rédigé un projet de motion sur lequel chacun des groupes s'est prononcé.

Vu que les amendements proposés ont fait l'objet d'un consensus, ils ont été intégrés au texte proposé.

La commune s'est déjà manifestée sur ce thème, puisque l'administration arbore chaque année le drapeau arc-en-ciel à la fenêtre de la salle du Conseil.

La commune a établi un partenariat avec l'ASBL Refuge Bruxelles, qui offre du soutien et de l'hébergement provisoire à des jeunes LGBTQIA+ confrontés à des difficultés au sein de leur foyer en raison de leur orientation sexuelle.

L'Agence immobilière sociale uccloise (AISU) a également entrepris des actions en faveur du respect à l'égard des minorités sexuelles.

Au-delà des actes individuels tels que la participation à la Gay Pride ou le coloriage du trottoir aux couleurs de l'arc-en-ciel, des actes politiques forts tels que le vote d'une motion doivent être posés, afin de garantir le respect de tout un chacun.

<u>Mme Kokaj</u> remercie Mme Culer pour son initiative ainsi que tous les conseillers qui ont contribué à enrichir le texte initial de cette motion.

Le large consensus qui s'établit autour d'une motion telle que celle-ci est une manière de reconnaître une certaine urgence.

Le groupe Ecolo votera en faveur de cette motion car le combat pour la défense des droits des personnes LGBTQIA+ lui est consubstantiel.

Toutes les agressions envers des personnes en raison de leur orientation sexuelle sont des pratiques d'un autre âge qui n'ont pas leur place dans une société démocratique.

En tant qu'enseignante menant elle-même des actions sur ce thème auprès de ses élèves les plus âgés, Mme Kokaj insiste sur le rôle primordial de l'école dans l'éducation à la tolérance envers les personnes LGBTQIA+ et invite les équipes des écoles communales à organiser chaque année un moment ritualisé de sensibilisation aux questions liées au « genre ».

<u>Mme El Fassi</u> remarque que pour la seconde année consécutive, la Belgique a été classée en 2^{ème} place, après Malte, dans le classement de l'association Ilga-Europe, qui procède à une analyse comparative de la situation juridique des personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenre et inter-sexe dans 49 pays européens.

Cela signifie que la Belgique dispose d'un arsenal législatif solide pour protéger les minorités et lutter contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Toutefois, des attaques et agressions continuent à être perpétrées malgré ce cadre juridique. Des préjugés continuent à être véhiculés dans l'espace public, les écoles et les clubs sportifs.

Il faut donc continuer à agir par l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux de pouvoir.

La défense de la diversité et du « vivre ensemble » est une valeur très chère au Parti Socialiste, qui a joué un rôle précurseur dans la lutte en faveur du mariage civil et de l'adoption d'enfants pour les couples de même sexe.

Le groupe PS se réjouit donc de l'adoption de cette motion.

Mme El Fassi espère que le 17 mai prochain, la commune d'Uccle célèbrera avec éclat la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie.

M. Cools rappelle qu'en vertu de l'article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Néanmoins, il arrive encore trop souvent que des membres de la communauté LGBTQIA+ fassent l'objet de discriminations de fait sinon de droit, notamment en matière d'embauche, ou soient victimes de stéréotypes.

Il appartient aux élus locaux de veiller à ce que les personnes LGBTQIA+ soient traitées de la même manière que n'importe quel citoyen.

La motion de Mme Culer insiste donc à juste titre sur la nécessité de la sensibilisation à cette problématique et a aussi le mérite de prévoir l'organisation d'états généraux où les services sociaux et les associations actives en ce domaine pourront en débattre avec des membres du Conseil communal.

M. Cools est persuadé que de nombreuses actions peuvent être menées à l'échelon local : Turin a élaboré un plan pour l'insertion professionnelle des LGBTQIA+ avec la collaboration de la Région du Piémont ; Manchester a organisé des animations théâtrales avec des LGBTQIA+ ; Amsterdam et Zurich ont donné des noms de rue à des militants de cette cause.

Si l'occasion se présentait, pourquoi Uccle ne donnerait-elle pas le nom d'une de ses rues à Alan Turing, héros de guerre et pionnier de l'informatique, qui fut un martyr de cette cause? En effet, contraint de choisir entre la prison et la castration chimique en raison de son orientation sexuelle, Alan Turing a préféré se suicider et n'a été gracié qu'en 2013.

Le Collège pourrait aussi réfléchir à une intégration éventuelle de la commune d'Uccle au réseau des villes « arc-en-ciel ».

<u>Mme Fremault</u> rejoint les propos des orateurs précédents en attirant l'attention de l'assemblée sur le parallèle intéressant à établir entre l'adoption de cette motion par le Conseil communal et le lancement ce matin par le Parlement bruxellois des assises pour la lutte contre le racisme et la xénophobie. Ceci atteste une conscience accrue du caractère inacceptable de l'intolérance.

Par ailleurs, cette motion s'inscrit dans le travail de fond entrepris par Mme l'Echevine De Brouwer pour l'intégration de la question du « genre » dans la politique communale, auquel Mme Fremault a participé avec joie.

M. De Bock précise que le groupe Défi est heureux de s'associer à cette initiative et se réjouit de l'unanimité qui se dégage sur un tel sujet.

<u>Mme l'Echevine De Brouwer</u> remercie l'ensemble du Conseil communal pour le consensus autour de cette motion, qui prolonge le travail mené dans le cadre du plan « Egalité des genres et droits de la femme » et qui propose fort opportunément l'organisation d'assises pour partir du vécu de la population.

Ceci correspond aux objectifs de la majorité définis dans la Déclaration de politique générale (DPG), qui mentionnait la volonté de lutter contre les discriminations structurelles.

Il fallait rebondir sur le tragique fait divers de Beveren car l'homophobie et le machisme tuent encore en Belgique, en dépit d'un cadre juridique plutôt progressiste.

L'adoption de cette motion est donc bienvenue.